

Montréal, le 2 février 2026

À l'attention de :

L'Honorable Marie-Paule Gagnon, j.c.s.

Juge coordonnatrice de la Cour supérieure du Québec, dans le district de Québec

Via : Mme Wesly Benjamin
Adjointe à la magistrature
wesly.benjamin@judex.qc.ca

Objet : Harvest Ministries International c. Honorable Caroline Proulx et al.
Dossier C.S. : 200-17-035129-238

Madame la Juge,

La présente vous est adressée conformément à 13.3.2 des [Directives de la juge en chef associée pour la division de Québec](#), afin que la Cour autorise le témoin de la demanderesse, M. Arthur Lucier, à rendre son témoignage à distance, via Teams, lors de l'audience au fond du dossier cité en rubrique, qui se tiendra du 23 au 25 février 2026.

Notre demande a pour motif l'éloignement du représentant de ma cliente, qui réside en Colombie-Britannique, et considérant aussi que la demanderesse a dépensé son budget de déplacements afin que son représentant soit présent lors de l'audience initialement prévue du 5 au 8 novembre derniers, remise en février 2026 en raison de l'arrêt de travail de la défenderesse, l'hon. Caroline Proulx.

Notez que le Procureur général du Québec consent à ce que M. Lucier rende son témoignage à distance.

Par ailleurs, le Procureur général du Québec nous a également informés ne pas avoir d'objection à interroger M. Lucier en langue anglaise. Aussi, à moins que la Cour n'indique le contraire, nous ne prévoyons pas solliciter les services d'un interprète.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, et dans l'attente d'un retour de la Cour,

Recevez, Madame la Juge coordonnatrice, nos respectueuses salutations.



Me Olivier Séguin

En c.c. :

Me Alexandre Ouellet
Me Mélanie Pouliot
Me Andréanne Daoust
Me Robert E. Reynolds
Me Jacques S. Darche

alexandre.ouellet@justice.gouv.qc.ca
melanie.pouliot@justice.gouv.qc.ca
andreanne.daoust@cainlamarre.ca
reynoldslaw@avocat.ca
jdarche@blg.com